

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Lundi 5 juillet 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., ABRANOWITCH S., MARCHAND P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., DESAGES H., LAMOTTE JM., DUCHIER C., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), DAUGERON D., MORANNE L. (pouvoir à N. VERMEZ), DUMONTET B., LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI), PETIT E.,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Repas à domicile : proposition de la commission d'Appel d'Offres pour le choix du fournisseur des repas suite à la consultation lancée au mois de juin
- ✓ Signature avec le PETR du protocole d'accord pour le contrat de relance et de transition écologique
- ✓ Location d'un atelier Rue Jean de Brosse à Huriel à une artiste peintre
- ✓ Baignade biologique : calendrier de l'opération
- ✓ Personnel :
 - Poursuite d'un contrat qui s'achève au mois de septembre
 - Recrutement d'une personne en Contrat Aidé
 - Démission de la personne chargée de l'accueil et de l'entretien des gîtes de Treignat et recrutement d'une personne
 - Recrutement du médiateur numérique
- ✓ Point sur le dossier des travaux d'implantation de la savonnerie
- ✓ Point sur la location des ateliers de l'Hôtel d'Entreprises à La Chapelaude
- ✓ Point sur l'Espace Mosaïque
- ✓ Décisions Modificatives
- ✓ Renouvellement du bail de l'ostéopathe à la Maison de Santé de La Chapelaude
- ✓ Choix du cabinet pour la mission SPS pour le projet de baignade biologique
- ✓ Régie de recettes du PIT : ajout de produits et définition du prix de vente
- ✓ Questions diverses

Repas à domicile

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 5 juillet et a ouvert les deux offres suivantes :

- | | | |
|--------------|-----------------|-----------------------|
| ✓ STB : | Menu complet : | 5,17 € HT, 5,45 € TTC |
| | Repas du soir : | 3,83 € HT, 4,05 € TTC |
| ✓ SOGIREST : | Menu complet : | 5,36 € HT, 5,65 € TTC |
| | Repas du soir : | 2,79 € HT, 2,94 € TTC |

Le Conseil Communautaire décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'offre de la société STB avec un prix de repas complet de 5,17 € HT et le repas du soir à 3,83 € HT. Il décide par ailleurs de ne pas répercuter la hausse de prix sur le tarif des repas vendus aux personnes âgées car une augmentation a déjà eu lieu en janvier 2021.

Convention d'initialisation avec le PETR sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Il est signé pour 6 ans.

Le PETR propose la signature d'une convention associant les 5 Communautés de Communes de l'arrondissement qui permettra la prise en compte des objectifs du nouveau projet de territoire 2021/2027 ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation notamment le SCOT avec sa révision et les PCAET.

Les signataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire en termes de développement économique, de cohésion sociale et territoriale.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer cette convention.

Baignade biologique : point sur le dossier

La Commission en charge du dossier s'est réunie le 29 juin 2021. Elle a acté un calendrier de réalisation de l'opération.

- mise en ligne du marché la semaine du 5 juillet au 9 juillet
- remise des offres : 31 juillet 2021. Analyse des offres et vérification des coûts compte tenu des augmentations importantes sur les matériaux
- approbation du marché début septembre par le Conseil Communautaire
- démarrage des travaux en octobre
- fin des travaux au 15 juin 2022
- ouverture du site le 1^{er} juillet 2022

✓ Approbation de l'avenant du Cabinet Green Concept

Le projet ayant évolué en terme de coût, le cabinet Green Concept propose la signature d'un avenant à la maîtrise d'œuvre d'un montant de 31 940,78 € HT, ce qui porte le marché à 116 380,78 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cet avenant.

✓ Assujettissement de l'opération à la TVA

Il est nécessaire de délibérer pour opter pour l'assujettissement à la TVA de l'opération afin de récupérer la TVA, sachant que la vente des tickets fera l'objet d'une TVA.

Le Conseil Communautaire valide le principe de cet assujettissement à l'unanimité.

Personnel

✓ Fin du contrat d'une employée à la MSAP au mois de septembre

Elle intervient en transversal sur plusieurs postes : prise des rendez-vous vaccination, Maison de Services au Public, tourisme, portage des repas.

Le Conseil Communautaire valide le prolongement de ce contrat et serait favorable à une augmentation d'heures en accord avec l'intéressée.

✓ Recrutement d'une personne en Contrat Aidé

Le Président explique qu'en raison de l'augmentation de l'activité de la Maison France Services, il pourrait être intéressant de recruter une personne en Contrat Aidé qui viendrait en soutien de l'équipe. Cette tâche pourrait être confiée à la personne qui a signé un contrat saisonnier de 17h30 pour l'animation du programme Anim'été et qui est éligible aux Contrats Aidés.

Le Conseil Communautaire autorise ce recrutement à hauteur de 30 heures par semaine qui bénéficiera d'un financement de 80 % de l'Etat.

✓ Démission de l'employée en charge de l'accueil à Treignat

Elle intervenait sur l'accueil et l'entretien des gîtes de Treignat, or il s'avère très difficile de trouver un remplaçant pour une durée de travail de 4 heures par semaine.

En conséquence, le Président propose de recruter pour la saison un jeune de 19 ans qui est aide cuisinier au restaurant de la Plage à Herculat et qui vit donc sur place.

Le Conseil Communautaire retient cette proposition.

✓ Recrutement du médiateur numérique

Une commission composée d'élus de la Communauté de Communes du Val de Cher et de la Communauté de Communes d'Huriel s'est tenue au mois de juin pour recevoir les 3 candidats.

Une candidature s'est avérée très intéressante mais la personne s'est montrée ensuite très hésitante jusqu'à envoyer un mail pour se rétracter du poste. Ensuite, elle a souhaité revenir sur cette décision.

En accord avec les élus du Val de Cher, il a été décidé de surseoir à statuer. En septembre, la recherche sera relancée.

Point sur les travaux de la Savonnerie

Un rendez-vous a été organisé avec l'architecte et la représentante de l'entreprise SAVONESSA pour revoir le coût des travaux. Différents lots ont été revus pour permettre des économies notamment au niveau des menuiseries intérieures et extérieures et des portes « coupe-feu ».

De nouvelles estimations devraient nous être adressées prochainement.

Location de l'Hôtel d'entreprises

Lors de la précédente Assemblée Générale, le Conseil Communautaire avait accepté la location de l'ensemble des locaux de l'Hôtel d'Entreprises pour un loyer mensuel de 1 200 € HT. La question du contrat avait cependant été soulevée.

Après renseignements auprès du notaire, il a été décidé de résilier les baux dérogatoires en cours au 30 juin 2021 et de regrouper sous un seul et même bail commercial la location de la totalité du bâtiment.

Par ailleurs concernant la location de la parcelle de terrain, le bail dérogatoire a été résilié et transformé en bail à usage gratuit pour une durée maximale de 6 mois dans l'attente de la vente à l'entreprise.

Espace Mosaïque

✓ Des travaux en cours

Le Président rend compte de problèmes de fuites sur la couverture qui ont entraîné des dégâts des eaux dans deux chambres.

L'entreprise Lazaro a été missionnée pour réparer les trous dans le zinc.

✓ Problème d'agrément

L'Espace Mosaïque doit solliciter le renouvellement de son agrément de Résidence Autonomie avant le 1^{er} janvier 2023. Il y a néanmoins un risque de perte de cet agrément faute d'espace « cuisine » dans les chambres.

Cela entraînerait la perte du forfait autonomie versé par le Conseil Départemental.

Le Conseil d'administration devra donc réfléchir à la réalisation des travaux nécessaires à l'obtention de l'agrément. Des estimations de travaux devront donc être sollicitées auprès d'un architecte.

Décisions modificatives

1 – Budget principal

Amortissements du compte 21

c/ 6811 (Dotation amort.) + 1 763 €

c/ 023 (virement à la sect. Invest.) - 1 763 €

c/ 021 (virement de la sect. Fonct.) - 1 763 €

c/ 28121 (dotation amort.) + 1 763 €

2 – Budget « hôtel d'entreprises »

Dépôt de garantie Concept' Réno Bâti

c/ 023 (virement à la sect. Invest.) + 460 €

c/ 165 (Dépôt de garantie) + 460 €

c/ 7718 (produits except.) + 460 €

c/ 021 (virement de la sect. Fonct.) + 460 €

3 – Budget « rue des arts »

Dépôt de garantie SCRAP XL

c/ 165 (Dépôt de garantie)	+ 190 €	c/ 165 (dépôt de garantie)	+ 190 €
----------------------------	---------	----------------------------	---------

4 – Budget « maisons de santé »

Intégration des frais d'insertion (annonces) aux travaux

c/ 2313 (travaux)	+ 1 501 €	c/ 2033 (frais d'insertion)	+ 1 501 €
-------------------	-----------	-----------------------------	-----------

Annulation loyer novembre 2020 (bail précaire) MS La Toque

c/ 6012 (électricité)	+ 500 €	c/ 752 (loyers)	+ 1 370 €
c/ 615228 (entretien bât.)	+ 806 €		
c/ 673 (annul. titre sur exerc. antér.)	+ 1 380 €	c/ 7718 (prod. except. assurance)	+ 1 316 €

Elles sont adoptées à l'unanimité.

Renouvellement du bail de l'ostéopathe à la Maison de Santé de La Chapelaude

Le Président propose le renouvellement du bail de l'ostéopathe pour un an à partir du 15 septembre 2021 (loyer 60 € +71 € de charge).

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

Choix sur le cabinet SPS pour la Baignade Biologique

Plusieurs bureaux d'études ont été consultés pour assurer cette mission

Choix du SPS Baignade biologique	Coût HT
Bureau Créa Synergie	1 801,63
APAVE	3 320,00
SOCOTEC	

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre du Bureau Créa Synergie pour un montant de 1 801,63 € HT.

Régie de Recettes : ajout de produits

✓ Demande pour l'ajout d'un CD

Nous avons été saisis d'une demande de la part d'une personne à Huriel qui souhaite que son CD soit déposé au Point Info Tourisme.

Le prix de vente serait de 10 € net. Suivant la délibération prise sur la Régie de Recettes, nous appliquerons une commission de 20 % sur la vente du produit.

Le Conseil Communautaire valide l'ajout de ce CD à la Régie de Recettes.

✓ Demande pour l'ajout d'un ouvrage

Une association d'Audes nous sollicite également pour le dépôt d'un ouvrage sur le Patrimoine (cloches) au tarif de 19,50 €.

Le Conseil Communautaire valide également cet ajout.

Questions diverses

✓ Point sur le programme Anim'été

- 42 activités différentes
- 75 séances au total
- 612 places ouvertes
- Environ 190 passeports d'inscription distribués fin juin
- 3 séances supplémentaires ont déjà du être ajoutées pour satisfaire les demandes d'inscription (tableaux land art, autour de la terre, rando poney)

Par ailleurs 3 grands jeux « aventure-enquête » ont été créés :

- 1 pour les enfants de 3 à 6 ans (à Huriel) dénommé Mille morceaux d'arc en ciel.
- 1 pour les enfants de 7 à 12 ans (à Huriel) dénommé Code V : mission Gergovie
- 1 qui concerne les communes d'Archignat, Saint-Sauvier, Treignat, Huriel, Chazemais, Saint-Désiré, Viplaix.

✓ Jumelage avec le Mali

La Commune Rurale de Soumpi se trouve au Mali, dans la Région de Tombouctou et le Cercle de Niafunké. Cette commune se compose d'une vingtaine de villages et fixations. Elle compte 17000 habitants et borde le fleuve Niger.

La coopération est née dans le cadre de la coopération entre le département de l'Allier et le Cercle de Niafunké, coopération qui a fêté ses 30 ans. Des échanges ont été mis en place au début des années 2000 grâce à la rencontre de Mohamed Ag Ahmed, chef du village de Dofana, devenu maire de la commune de Soumpi.

Le Président à cette époque est allé de nombreuses fois à Soumpi entre 1995 et 2011 et nous avons accueilli Mohamed à plusieurs reprises avec des interventions au Conseil Communautaire, aux collèges d'Huriel et de Vallon ainsi que dans plusieurs écoles et différentes soirées.

Depuis 2002, la Communauté de Communes d'Huriel participe au développement de sa commune jumelle au travers d'une participation annuelle de 3 500 €, puis 2 500 € à partir de 2015. Cette somme transite chaque année par le Comité de Jumelage Allier Niafunké

Chaque année, la commune de Soumpi envoie les programmes d'investissement sur lesquels elle sollicite notre aide. Nous faisons en partenariat le choix des opérations aidées et le comité de jumelage verse directement au percepteur de Niafunké les sommes attribuées. Le comité de jumelage, avec les fonds que lui attribue le département de l'Allier, abonde notre somme de 1 000 €.

Nos interventions :

A l'origine, la priorité était l'eau potable et notre aide a permis le creusement de puits afin d'équiper chaque village, l'aménagement de pompes avec panneaux solaires.

-Dans le domaine scolaire : construction d'écoles, achat de fournitures scolaires et équipement des écoles en tables et bancs.

-Dans le domaine agricole : aménagement de nombreux périmètres irrigués et achat de motopompes qui ont permis aux villages d'atteindre l'autosuffisance alimentaire grâce à la production de riz et de blé ou d'oignons en contre saison.

-Au niveau de la santé : construction de centres de santé communautaires et leur équipement.

Dans chacune de ces opérations, notre participation aide la commune à apporter sa part aux investissements, le reste étant financé par des programmes de développement d'Etat ou des programmes internationaux.

Depuis 2011, les échanges directs sont très compliqués au niveau sécuritaire mais nous avons malgré tout continué à soutenir nos jumeaux dans leur développement.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces éléments, confie au maire d'Huriel le soin de voir avec le Conseil Départemental où en est ce jumelage et statuera sur le maintien ou non de la subvention.

Vaccination

Le Vice Président en charge du dossier indique que les deux antennes de vaccination ferment le 7 et 8 juillet 2021 car en raison des congés annuels, il devient difficile de trouver du personnel médical et des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 6 septembre 2021 à 18 H 00 à Treignat.

